

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20364

présenté par
M. Prud'homme

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Une mesure aussi simple et positive que l'interdiction des écrans publicitaires numériques a été rejetée par la majorité parlementaire. Alors une réforme des retraites injuste et imposée nous semble mal placée. La France que nous choisissons porte plus haut l'idéal d'égalité, du bien commun, du temps libre partagé. Contre une société où l'on doit travailler plus longtemps, pour gagner peu, produire toujours plus et consommer en fonction de ses moyens - toujours pour inégalement répartis.

"